Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20261015-2026_84-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et le quinze du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 08/10/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NEVO, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 08/10/2026*.

Présents : MM. NEVO Laurent – VIDCOQ Marc - NOGUES Loïc – LE COUEDIC Karine - LE VERGE Stéphane – MARTIN Graziella – BOSCHER Pierre - JONES Dominique - THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - GAUTHIER Tanguy - LE CLEZIO Armelle – LE TEXIER Carole - GUILLAUME François

Absente excusée : HUDO Claudie donne procuration à Laurent NEVO

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

2026-84

Objet : Tarifs cimetière à compter du 1er janvier 2027

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2027 cimetière de la façon suivante :

Emplacement pour tombes « classiques » :
Concession pour 15 ans : **50 € le m²**
Concession pour 30 ans : **100 € le m²**

Jardin des urnes
Concession pour 15 ans :**140 € l'emplacement**
Concession pour une durée de 30 ans : **280 € l'emplacement**
Il est rappelé que les caveautins ont été construits par la commune et que les familles en font l'acquisition au prix de **350 € le caveautin**.

Jardin du souvenir : dispersion des cendres = Gratuit
Les familles doivent faire poser à leur charge une plaque au nom du défunt inhumé, plaque identique à tous afin de rendre harmonieux ce site de recueillement.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Laurent NEVO